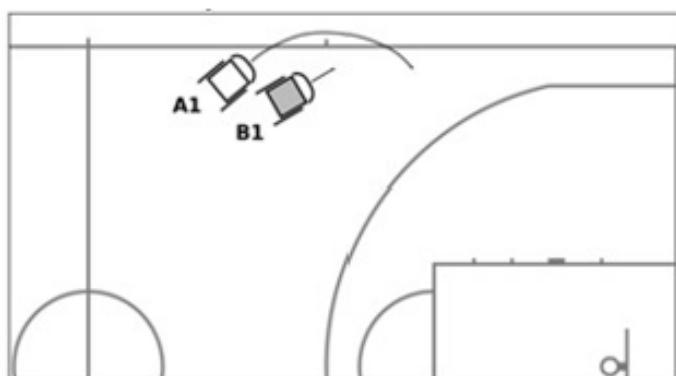


**Objet :** infraction prise d'avantage en sortant du terrain

Commission Fédérale  
Basket-Ball Handisport

Le pôle arbitrage, après le stage arbitre IWBF, souhaite préciser la règle sur les fautes techniques suite à un avantage pris en sortant des limites du terrain. En introduction il faut rappeler que ce qui doit être jugé par l'arbitre est la notion de **prise d'avantage par un joueur en sortant du terrain**, le simple fait de sortir du terrain n'étant pas répréhensible



- A la première infraction faite par un joueur dont l'équipe contrôle le ballon : coup de sifflet immédiat, violation, avertissement au joueur répercuté à l'entraîneur, remise en jeu au point le plus proche de la violation par l'équipe adverse.
- A la première infraction faite par un joueur dont l'équipe ne contrôle pas le ballon : pas de coup de sifflet, attendre le prochain ballon mort chronomètre de jeu arrêté, avertissement au joueur répercuté à l'entraîneur et reprise du jeu là où on l'a arrêté.
- A la deuxième infraction faite par un joueur dont l'équipe contrôle le ballon : coup de sifflet immédiat, violation, puis faute technique. 1 lancer franc pour un joueur de l'équipe adverse + **remise en jeu au point le plus proche de la violation par l'équipe qui avait le contrôle du ballon.**
- A la deuxième infraction faite par un joueur dont l'équipe ne contrôle pas le ballon : coup de sifflet immédiat, violation, puis faute technique. 1 lancer franc pour un joueur de l'équipe adverse + remise en jeu au point le plus proche de la violation par l'équipe qui avait déjà le contrôle du ballon.